

- AC1 - MONUMENTS HISTORIQUES**
 - Monument historique classé
 - Périimètre de protection
- AC2 - SITES INSCRITS ET CLASSES**
 - Site inscrit
- AC3 - RESERVE NATUREL**
 - Périimètre de la réserve naturelle
- I4 - Lignes Electriques**
 - Aérienne
- PT3 - TELECOMMUNICATIONS**
 - Servitudes attachées aux réseaux de télécommunication
- SUP1 - CANALISATIONS DE TRANSPORT**
 - HYDROCARBURES
- ELT - ALIGNEMENT**
 - Servitude d'alignement des voies publiques
- TS - DEGAGEMENT DES AERODROMES CIVILS OU MILITAIRES**
 - Servitudes aéronautiques de dégagement

- INFRASTRUCTURE ROUTIERE**
- Autoroute
 - Road Nationale
 - Road Départementale
 - Autre
- FOND DE CARTE**
- Limite communale
 - Salinier
 - peùs alluviaux
 - hydrographie

CONDITIONS D'UTILISATION DES SUP1
 définies dans la convention entre la DRIEE et la DDT 95 en date du 6 novembre 2015.
 Pour des raisons de sécurité, les traits des servitudes (des TRS/PL) et (D) (DPT/SAZ) ne figurent plus sur le plan.
 Les servitudes sont représentées par la servitude SUP1 - CANALISATION TRANSPORT respectivement Hydrocarbures et Gaz.
 Selon graphisme issu d'un plan de détail enterré, elle ne peut être reprochée, ni lissée à quelques fins, que ce soit, et notamment
 commerciale, sans autorisation préalable et écrite du [set] transporteur(s) concerné(s).
 La position de l'ouvrage ne permet pas de valider des obligations réglementaires relatives aux travaux à proximité
 d'ouvrages enterrés (articles R554-1 à R554-18 du code de l'environnement et leurs arrêtés d'application).
 Pour tous travaux à proximité des canalisations de transport ainsi cartographiées, il est obligatoire d'effectuer auprès du [set]
 transporteur(s) concerné(s), une déclaration de travaux (DT) ou une déclaration d'intention de commencement de travaux (DICT)
 conformément aux articles R554-21 et R554-25 du code de l'environnement.

Commune de Longuesse en 1 seul plan

Sources : IGN-BDTopO©2015 ; DRIEE-IF#2018.03 ; DDT95 (Mod_SUP2018.06)
 Auteur : DDT95@VAT-PP
 Date : 10 mai 2019

**SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 COMMUNE DE LONGUESSE**

ISSU DE L'INVENTAIRE

